



Assemblée générale

Soixante et unième session

77^e séance plénière

Mercredi 13 décembre 2006, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M^{me} Al-Khalifa (Bahreïn)

La séance est ouverte à 10 h 20.

Point 110 de l'ordre du jour

Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

Rapport du Secrétaire général (A/61/483)

La Présidente (*parle en anglais*) : Aujourd'hui nous examinons sur un sujet qui revêt une grande importance pour nous tous et qui est une priorité absolue pour moi, en tant que Présidente de l'Assemblée générale.

La question de la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale est inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée depuis la quarante-sixième session, en 1991. Au fil de ces 15 dernières années, l'Assemblée générale a amélioré sa réputation et a intensifié ses travaux sur toute une série de questions. Dans le même temps, elle a aussi consacré une grande partie de son temps à améliorer son efficacité et ses méthodes de travail.

Au Sommet mondial de 2005, nos dirigeants ont réaffirmé le rôle central de l'Assemblée générale en tant que principal organe délibérant, décisionnel et représentatif de l'Organisation des Nations Unies. Nous pouvons être fiers de ce que nous avons accompli au fil des ans, et nous devrions rester déterminés à tout mettre en œuvre pour répondre aux besoins des peuples du monde. Depuis le Sommet mondial, l'Assemblée

générale s'est embarquée dans une intense période de réforme.

À ses soixantième et soixante et unième sessions, l'Assemblée générale a adopté diverses mesures visant à renforcer l'Organisation. La dernière en date a été prise le 20 novembre 2006, lorsque l'Assemblée a adopté par consensus la résolution sur le renforcement du Conseil économique et social.

En adoptant ces réformes, l'Assemblée générale a démontré qu'elle était prête à prendre des décisions difficiles afin que l'ONU soit mieux outillée pour faire face aux problèmes mondiaux auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui. Nous avons également la responsabilité de surveiller la mise en œuvre de nos réformes. Nous devons en particulier veiller à ce que les institutions nouvellement créées, telles que la Commission de consolidation de la paix et le Conseil des droits de l'homme, atteignent leur plein potentiel.

Au Sommet mondial, nos dirigeants ont aussi réaffirmé le rôle de l'Assemblée dans l'établissement de normes et dans la codification du droit international. Les exemples d'instruments juridiques internationaux de premier plan adoptés par l'Assemblée générale sont nombreux. Ils vont de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 à la Convention relative aux droits des personnes handicapées, adoptée ce matin même par l'Assemblée.

Dans les efforts que nous menons pour revitaliser encore davantage l'Assemblée générale, nous devons

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



nous appuyer sur les initiatives précédentes et les améliorations qui ont été apportées aux travaux de cet organe. Au cours des trois dernières sessions, plusieurs résolutions de fond ont été adoptées par l'Assemblée générale énonçant les mesures à prendre pour renforcer son rôle et son autorité ainsi que son efficacité et son efficience.

Une attention particulière a été consacrée à la rationalisation de l'ordre du jour de l'Assemblée et à l'amélioration des méthodes de travail des grandes commissions. À cet égard, je voudrais exprimer ma reconnaissance à tous les Présidents des grandes commissions à la présente session pour les efforts qu'ils déploient en ce sens.

Les résolutions sur la revitalisation ont également abordé la question du renforcement du rôle et de l'autorité du Président de l'Assemblée générale. Le programme de réforme a en effet fait peser de nouvelles demandes sur la présidence ces deux dernières années. Quelle que soit la forme qu'il prenne, le renforcement du rôle du Président de l'Assemblée générale exigera que les objectifs de son Bureau soient renforcés et que le soutien que lui apportent les fonctionnaires du Secrétariat soit accru.

En tant que Présidente de l'Assemblée générale à sa soixante et unième session, je voudrais exprimer mes remerciements et ma gratitude au Secrétariat pour tout l'appui qu'il fournit et aux gouvernements qui ont détaché certains de leurs fonctionnaires auprès de mon Bureau. Toutefois, j'ai pu moi-même me rendre compte que l'Assemblée générale, en tant qu'institution, est parfois injustement traitée, même au sein de notre Organisation. Je n'épargnerai donc aucun effort pour renforcer le rôle de l'Assemblée, en particulier en ce qui concerne les questions qui sont aujourd'hui très importantes pour les États Membres.

Nous devons œuvrer davantage au renforcement de l'impact que nos travaux ont sur la vie quotidienne de tous. Nous devons nous efforcer d'être à l'avant-garde de l'ordre du jour mondial afin de pouvoir jouer un rôle pour ce qui est de lui donner forme et non pas seulement d'y réagir. Nous devons cibler davantage nos travaux et les tourner vers l'action. Et nous devons accroître la visibilité de nos travaux en renforçant nos efforts pour venir à bout des questions stratégiques, toucher une plus large audience et communiquer nos points de vue.

Dans tous les aspects de nos travaux, nous devons renforcer nos liens avec nos partenaires extérieurs, y

compris les parlements nationaux et régionaux, la société civile et le secteur privé. Les débats thématiques interactifs sont l'une des manières de resserrer notre relation avec les autres acteurs pertinents, comme y ont appelé les dernières résolutions sur la revitalisation de l'Assemblée générale. Comme j'en ai déjà informé l'Assemblée, j'ai l'intention d'organiser trois débats thématiques pendant la session actuelle. Le premier a eu lieu le 27 novembre sur la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement. J'ai l'intention d'organiser deux autres débats thématiques au printemps prochain, l'un sur la sexospécificité et le développement et l'autre sur le dialogue entre les civilisations. J'informerai l'Assemblée de la date et des arrangements prévus pour ces sessions.

Par la résolution 60/286, le Président de l'Assemblée générale est invité à organiser des consultations entre États Membres en vue de la création d'un groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale, ouvert à tous les États Membres. J'ai l'intention d'organiser des consultations en début d'année prochaine sur la manière de procéder en ce qui concerne cette question importante. Je demanderai aux Membres leurs vues sur le format qu'ils préféreraient adopter pour faire progresser ce sujet et sur les questions sur lesquelles nous devrions axer nos efforts pendant cette session.

J'attends avec intérêt d'entendre les vues et les propositions des Membres sur ce sujet important pendant nos délibérations d'aujourd'hui.

M^{me} Núñez Mordoche (Cuba) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Mouvement des pays non alignés au titre du point 110 de l'ordre du jour sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. Le Mouvement des pays non alignés considère que la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale est un élément décisif de la réforme générale de l'Organisation des Nations Unies, et ses objectifs doivent être de continuer à renforcer le rôle et l'autorité de l'Assemblée générale en tant que principal organe délibératif, normatif et représentatif de l'Organisation des Nations Unies.

Le Mouvement des pays non alignés n'appuiera pas les approches qui visent ou qui peuvent provoquer la mise en péril ou la limitation au minimum des objectifs de l'Assemblée, diminuer son rôle et son fonctionnement présents ou créer des doutes quant à sa pertinence et sa crédibilité. Le Mouvement appelle tous

les États Membres à renouveler leur engagement et leur volonté politique d'appliquer toutes les résolutions et décisions de l'Assemblée générale de manière non sélective et non discriminatoire, compte tenu du fait que ce sont l'absence d'engagement et volonté qui sont à l'origine d'un grand nombre de problèmes en suspens.

Le Mouvement des pays non alignés réaffirme le rôle et l'autorité de l'Assemblée générale, y compris s'agissant des questions relatives à la paix et à la sécurité internationales, comme le stipulent les Articles 10, 11, 12, 13, 14 et 35 de la Charte des Nations Unies, si nécessaire en utilisant les procédures qui sont énoncées aux articles 7, 8, 9 et 10 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, qui permettent l'action rapide et urgente de l'Assemblée générale, en tenant compte du fait que le Conseil de sécurité a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, conformément à l'Article 24 de la Charte.

À cet égard, le Mouvement appuie l'adoption de mesures visant à simplifier les procédures de la résolution « L'Union pour le maintien de la paix » de l'Assemblée générale (377 [V] A) pour faciliter l'adoption de mesures urgentes et rapides par l'Assemblée générale. Il réaffirme, en outre, le rôle que joue l'Assemblée générale dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales et fait part de sa grave préoccupation concernant les situations où le Conseil de sécurité n'exerce pas sa responsabilité principale à cet égard.

Le Mouvement des pays non alignés souhaite souligner que dans les situations où le Conseil de sécurité ne s'est pas acquitté de sa responsabilité principale de maintenir la paix et la sécurité internationales, l'Assemblée générale doit adopter les mesures appropriées, conformément à la Charte, pour régler la question.

À cet égard, et conformément au mandat octroyé par les chefs d'État et de gouvernement lors de la quatorzième Conférence des chefs d'État ou de gouvernement du Mouvement des pays non alignés, qui s'est tenue à La Havane, nous sommes en train de travailler à l'élaboration d'un projet de résolution approprié sur la question, qui sera présenté à l'Assemblée générale. Par conséquent, le Mouvement des pays non alignés demande officiellement que ce point de l'ordre du jour reste ouvert de manière à nous

permettre de présenter plus avant ce projet à l'examen de tous les États Membres.

Le Mouvement des pays non alignés considère que la collaboration et la coordination étroites de tous les organes principaux, conformément à leurs fonctions et pouvoirs respectifs, sont indispensables pour que l'Organisation des Nations Unies puisse continuer à être pertinente et capable de faire face aux menaces et aux défis existants, nouveaux et naissants. Dans ce contexte, le Mouvement réaffirme qu'il est préoccupé par les tentatives visant à transférer au Conseil de sécurité des questions du programme de travail de l'Assemblée générale ou du Conseil économique et social et il s'oppose à l'usurpation par le Conseil de sécurité des fonctions et des pouvoirs de l'Assemblée générale et des autres organes principaux.

Le Mouvement des pays non alignés appelle les Présidents de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et du Conseil de sécurité à se réunir régulièrement pour débattre et coordonner entre eux les questions relatives à l'ordre du jour et aux programmes de travail de leurs organes respectifs, pour parvenir à une plus grande cohérence et complémentarité entre eux, de manière à se renforcer mutuellement, en respectant les mandats de chacun.

Les pays membres du Mouvement des pays non alignés accueillent avec satisfaction la tenue, le 27 novembre dernier, du débat interactif officiel sur le thème « Le rôle que jouent les associations dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement : nécessité de tirer un bilan pour progresser », ainsi que l'intention de la présidence d'organiser des débats thématiques sur les questions de la sexospécificité et du dialogue entre les civilisations.

Au paragraphe 4 de l'annexe à la résolution 60/286, l'Assemblée générale invite le Conseil de sécurité à continuer d'améliorer le rapport annuel qu'il lui présente en application du paragraphe 3 de l'Article 24 de la Charte, afin qu'elle dispose d'un rapport analytique qui touche à l'essentiel. Cette année, malheureusement, le Conseil de sécurité a présenté, une fois encore, un rapport qui ne répond pas aux attentes des États Membres, limite pour l'essentiel à une chronologie de faits dont est absente toute analyse ou évaluation.

En outre, le Conseil n'est toujours pas en mesure de présenter des rapports spéciaux pour examen par l'Assemblée générale, conformément aux Articles 15 et 24 de la Charte. Le Mouvement des pays non alignés

recommande à l'Assemblée générale d'envisager la possibilité de proposer des paramètres pour la préparation d'évaluations mensuelles du Conseil de sécurité, de façon qu'elles soient analytiques et détaillées, ce qui n'est pas le cas actuellement. D'autre part, nous aimerions savoir si la présidence de l'Assemblée générale a l'intention de proposer des mesures concrètes en vue de consultations pour que nous puissions poursuivre l'examen du rapport du Conseil, comme le prévoit le paragraphe 5 de l'annexe à la résolution 60/286.

S'agissant des autres questions liées au rôle et à l'autorité de l'Assemblée, nous voudrions savoir si la présidence actuelle a reçu de la précédente un rapport sur les meilleures pratiques et enseignements tirés durant son mandat, conformément au paragraphe 9 de l'annexe à la résolution 60/286. Qui plus est, nous estimons qu'il est désormais temps de réaliser une évaluation de l'impact des décisions adoptées par l'Assemblée en ce qui concerne le renforcement du Bureau du Président dans le cadre d'un effort visant à réaffirmer l'autorité de l'Assemblée et à déterminer si les objectifs poursuivis par ces décisions ont été atteints.

Le Mouvement des pays non alignés insiste sur le rôle central de l'Assemblée générale dans le choix et la nomination du Secrétaire général, et nous appuyons les efforts déployés pour renforcer ce rôle. Nous nous réjouissons en particulier de constater que l'appui du Mouvement des pays non alignés au principe de rotation régionale et son opinion selon laquelle le prochain Secrétaire général devait être issu d'un État Membre asiatique de l'ONU ont abouti à un résultat satisfaisant. Nous saisissons cette occasion pour féliciter M. Ban Ki-moon de sa nomination et l'assurer une nouvelle fois de notre appui. Nous félicitons également M. Kofi Annan pour le travail qu'il a accompli et lui adressons tous nos vœux de réussite pour l'avenir.

Cela dit, au sujet du processus de sélection du Secrétaire général, nous sommes déçus qu'il n'ait pas été dûment tenu compte du paragraphe 19 de l'annexe de la résolution 60/286 à la présente session, en dépit du fait qu'une majorité évidente estimait que des rencontres informelles entre les candidats et les divers groupes représentaient un progrès vers un processus plus inclusif et transparent. Les dispositions de la résolution 60/286 n'ayant pas été appliquées de manière appropriée, cela laisse l'impression négative que l'interprétation restrictive de l'Article 97 de la

Charte a une fois de plus prévalu dans le processus de sélection du Secrétaire général.

Pour ce qui est des méthodes de travail, le Mouvement des pays non alignés aimerait savoir à quel stade en est la mise en œuvre des requêtes présentées par le Secrétaire général aux paragraphes 24, 29 et 30 de la résolution 60/286. Enfin, le Mouvement demande à la présidence de l'Assemblée d'entamer des consultations entre États Membres afin de prendre une décision sur la création d'un groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale qui soit ouvert à tous les États Membres, afin de déterminer les moyens de renforcer le rôle et l'autorité de l'Assemblée.

M^{me} Banks (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : J'ai le privilège de m'exprimer aujourd'hui au nom du Canada, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande dans ce débat sur le point 110 de l'ordre du jour, « Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale ». Nos délégations jugent que cette question ne doit pas être abordée de façon isolée, mais plutôt dans le cadre du projet global de réforme de l'ONU. Comme l'a dit le Secrétaire général désigné, Ban Ki-moon, le succès de l'ONU ne se mesurera pas à l'aune du nombre de promesses faites, mais plutôt des promesses tenues auprès de ceux qui ont le plus besoin de nous. Nos délégations estiment que cette déclaration s'applique à l'ensemble de l'ordre du jour de l'ONU, y compris la réforme en ce qui concerne la revitalisation de l'Assemblée générale.

En cherchant à atteindre nos objectifs, nous reconnaissons effectivement que la revitalisation – sujet dont nous débattons chaque année, au sein tant de cette Assemblée que du Groupe de travail spécial – est bien plus un processus qu'un but spécifique. Mais dotés du projet de résolution dont nous sommes saisis, et de ceux que nous avons adoptés auparavant, nous serons dans une position favorable pour faire avancer ce processus.

En ce sens, les délégations du Canada, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande se félicitent de la demande adressée au Secrétaire général pour qu'il présente à l'Assemblée générale, à sa soixante et unième session, un rapport d'étape sur l'application de toutes les résolutions relatives à la revitalisation de ses travaux. Ce rapport pourrait s'ajouter à la note de synthèse déjà préparée par le Secrétariat en réponse à une demande d'informations émanant du Groupe de

travail spécial au sujet de l'application des résolutions précédentes relatives à la revitalisation.

Nos délégations ont jugé encourageante la note du Secrétariat, qui révèle que de nombreuses recommandations antérieures sur la revitalisation ont effectivement été appliquées, alors que d'autres sont encore en examen. Des réunions périodiques entre les présidents de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social, de même que la tenue de débats thématiques durant la partie principale de la session, par exemple, sont autant d'initiatives qui revitalisent l'exécution par cet organe du rôle que lui a confié la Charte. Nos délégations se sont également réjouies de la plus grande transparence et de la plus grande rapidité qui ont marqué le processus de sélection du nouveau Secrétaire général en 2006, et elles ont appuyé les efforts de coopération de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité pour déterminer leurs rôles respectifs dans le processus amélioré.

Nous avons toutefois été déçus que nombre de recommandations n'aient pas encore été adoptées ou appliquées de manière cohérente. Nous avons noté à de nombreuses reprises les avantages que pourrait receler un ordre du jour plus réduit de l'Assemblée, notamment la possibilité de débattre en détail de toutes les questions pour que les décisions puissent avoir autant de pertinence et d'impact que possible. Pourtant, la présente session de l'Assemblée compte plus de 150 points à son ordre du jour, ce qui limite considérablement la capacité des délégations, même les plus importantes, de consacrer les ressources et l'attention appropriées à chaque question. Pour les délégations de moindre taille, cela demande une hiérarchisation inéluctable des questions examinées et risque de marginaliser leur participation à l'ensemble des activités de l'ONU.

Nous devons progresser dans le réexamen des mandats de l'Assemblée générale, en se fixant pour objectif d'éliminer certaines questions et d'en renforcer d'autres, de manière à ce que tous les Membres puissent être pleinement saisis et parties prenantes des nombreuses questions importantes qu'il nous faut aborder.

Par conséquent, nous sommes également tombés d'accord sur le fait que les résolutions doivent être plus courtes, simples, claires et tournées vers l'action, en limitant au minimum le nombre d'alinéas du préambule. Mais trop souvent, nous ne siégeons que

pour mettre à jour des résolutions, en y apportant des modifications techniques sans résonance ni impact. Nous avons recommandé des actions fortes et nombreuses pour revitaliser l'Assemblée générale. Il faut maintenant les mettre en œuvre.

Comme beaucoup d'autres, nos délégations sont déterminées à accroître leur participation dans le processus d'élaboration des résolutions et à assurer l'application des recommandations préalablement approuvées. Cette volonté s'exprime à tous les instants, car nous réalisons qu'un changement durable dépend de tous les États Membres.

Nos délégations persistent à penser que les États Membres et le Secrétariat doivent mieux contrôler la suite donnée aux résolutions de l'Assemblée générale. Cela montre qu'il a été reconnu, durant le processus d'examen des mandats, que les membres ont besoin de meilleures informations et de processus structurés afin de faire appliquer plus rigoureusement leurs résolutions. Cette revitalisation est notre tâche à tous, et nous avons tous intérêt à mettre en œuvre ses recommandations.

La revitalisation de l'Assemblée générale se répercutera sur l'ensemble du système. En tant qu'organe le plus représentatif de l'ONU, l'Assemblée a pour mission d'aborder toutes les questions qui relèvent de la Charte des Nations Unies. Elle prend d'importantes décisions sur des questions qui vont du désarmement, des droits de l'homme et du droit international au développement et à des situations spécifiques dans les domaines économique, politique et humanitaire. Elle est également responsable de nombre des décisions visant à autoriser et mener la réforme de l'ONU. Avec un ordre du jour simplifié et axé sur les grandes priorités des membres, une volonté d'adopter des résolutions concises, précises et pragmatiques, et une relation de travail équilibrée avec d'autres entités du système des Nations Unies, une Assemblée générale revitalisée pourra mieux remplir ses obligations découlant de la Charte et mieux répondre davantage aux attentes de ses membres.

Tout comme le reste du processus de réforme de l'ONU, la revitalisation de l'Assemblée générale doit produire des résultats pour être crédible. Le projet de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui invite la Présidente de l'Assemblée générale à relancer les travaux du Groupe de travail spécial. Nos délégations souhaitent participer pleinement aux activités de ce Groupe l'an prochain, mais nous espérons qu'il sera

plus productif en se concentrant sur des mesures pratiques, réalistes et applicables pour revitaliser notre Assemblée.

M. Malhotra (Inde) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Secrétaire général pour son rapport (A/61/483), qui constitue une bonne base pour notre examen, aujourd'hui, de la question de la revitalisation de l'Assemblée générale. La position du Mouvement des pays non alignés sur ce thème a été exprimée par Cuba, et elle a le plein appui de ma délégation.

Le rapport du Secrétaire général détaille les nombreuses mesures prises ces dernières années pour rationaliser l'activité et l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Il a beaucoup été question de l'amélioration des méthodes de travail de l'Assemblée générale. Des efforts ont également été déployés pour rationaliser et simplifier l'ordre du jour de l'Assemblée générale, de manière à lui permettre de travailler de manière plus spécifique. Du personnel supplémentaire a été affecté au Bureau du Président de l'Assemblée générale, de même que durant la période de transition qui suit une élection à la présidence. Le Secrétariat s'est efforcé de réduire la grande quantité de documents présentés à l'Assemblée générale pour examen. Au vu de tout cela, on serait tenté de conclure, à tort, que beaucoup a été fait.

L'entreprise de revitalisation menée jusqu'à présent, à travers l'application de nombre des dispositions figurant dans les résolutions déjà adoptées sur le sujet, constitue effectivement un bon début. Cependant, dans un monde dynamique et changeant comme le nôtre, nous devons régulièrement envisager des mesures susceptibles d'accroître l'efficacité de nos travaux. En même temps, de telles mesures, en elles-mêmes, ne renforcent pas automatiquement l'Assemblée générale. La rationalisation des procédures et des méthodes de travail n'est qu'un moyen, et en aucun cas une fin en soi.

Au point où nous en sommes de nos efforts de revitalisation de l'Assemblée générale, nous devons nous pencher sur les aspects les plus significatifs de l'entreprise. Cette réforme doit nécessairement prendre la forme d'un processus à long terme. Elle ne peut pas se limiter à une initiative actuelle ou à peine terminée d'une session donnée de l'Assemblée générale, mais doit s'intégrer à un processus plus vaste et durable de réforme de l'ONU qui devra se poursuivre dans les mois et les années à venir.

On ne peut guère revitaliser l'Assemblée générale en se contentant d'améliorer la coordination. Il faut se concentrer sur la formulation d'un ordre du jour mondial, en particulier pour ce qui est des questions de développement. La revitalisation de l'Assemblée doit avoir pour effet que cet organe traite des problèmes de développement auxquels l'écrasante majorité des États Membres se trouve confrontée. L'Assemblée générale doit remettre les Nations Unies au centre des affaires économiques. Le fait d'accroître le poids et de faire mieux entendre la voix des pays en développement aurait une influence positive sur les institutions de Bretton Woods et conférerait plus de légitimité à leurs décisions.

Parmi les éléments centraux que la résolution 60/286 tend à revitaliser figure le rôle de l'Assemblée générale dans la sélection du Secrétaire général. Les efforts visant à mettre en place une procédure plus inclusive et transparente pour la nomination du Secrétaire général, conformément à l'Article 97 de la Charte, ne doivent pas seulement être entrepris lorsqu'un processus de sélection s'annonce ou est en cours. Il est nécessaire de traiter cette question importante de façon continue.

L'équilibre entre les organes principaux des Nations Unies est un autre thème qui figure dans les résolutions relatives à la revitalisation de l'Assemblée générale, et au sujet duquel certains pays ont exprimé quelque inquiétude au cours des discussions précédentes. Le fait que le Conseil de sécurité empiète sur des questions qui relèvent traditionnellement de l'Assemblée, telles que le processus de définition de normes et de codification du droit international ou encore la tenue de débats thématiques, entre autres, suscite une préoccupation particulière. Le rôle et l'autorité de l'Assemblée générale ne doivent plus être constamment menacés, condition pour que cet organe soit revitalisé.

Le recours à des débats thématiques au Conseil de sécurité sur des questions qui relèvent très souvent de la compétence de l'Assemblée générale ou du Conseil économique et social continue de préoccuper de nombreuses délégations. L'équilibre entre les principaux organes de l'ONU, tel que prévu par la Charte, doit être respecté et maintenu. Le fait que le Conseil de sécurité empiète sur des questions qui relèvent clairement des fonctions et pouvoirs de l'Assemblée et de ses organes subsidiaires est également contraire à notre décision collective de renforcer et revitaliser l'Assemblée générale.

La résolution 60/286 a rappelé qu'en plus de rendre son rapport annuel plus analytique, le Conseil de sécurité doit aussi présenter des rapports spéciaux à l'Assemblée générale. Le plus récent des rapports annuels du Conseil de sécurité reste insuffisant pour ce qui est du contenu analytique, et aucun rapport spécial n'a été présenté. Dans tous les cas, le Conseil de sécurité doit continuer d'examiner les moyens d'améliorer encore la qualité de ses rapports à l'Assemblée générale.

Le paragraphe 3 a) de la résolution 59/313 demande au Président de l'Assemblée générale de proposer, en concertation avec les États Membres, des débats sur des questions d'actualité inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée. Nous apprécions l'initiative que vous avez prise, Madame, en tant que Présidente de l'Assemblée générale, d'organiser récemment un débat interactif de ce genre. Il est important de consulter les États Membres quant aux thèmes de telles discussions thématiques périodiques pour s'assurer que les questions examinées sont effectivement pertinentes et d'actualité à l'échelle mondiale. Il serait également souhaitable d'éviter la duplication de discussions tenues peu de temps auparavant dans d'autres instances, par exemple au Conseil économique et social ou dans ses commissions techniques. On peut espérer que des consultations préalables sur les thèmes des débats interactifs entraîneront une participation plus large, plus efficace et plus enthousiaste à ces débats.

Pour revitaliser ses travaux, il est également nécessaire de garder à l'esprit la compétence centrale de l'Assemblée générale elle-même. L'Assemblée générale est au centre de l'Organisation en tant qu'organe majeur de délibération, de décision et de représentation des Nations Unies. Cependant, elle n'est pas censée faire office de branche exécutive ou judiciaire. La personne qui la préside doit être en mesure d'accroître ses performances dans l'intérêt de l'ensemble des membres de l'Assemblée générale. À une époque marquée par les problématiques intersectorielles, nous devons aussi nous garder d'une approche trop zélée qui verrait l'Assemblée générale s'ingérer dans des domaines relevant essentiellement de la compétence principale d'autres organismes du système des Nations Unies, alors même que nous cherchons à éviter qu'une partie de son mandat ne soit transférée à d'autres.

La résolution 60/286, adoptée sur ce thème par l'Assemblée générale à sa session précédente, vous invite, Madame, en tant que Présidente de l'Assemblée

générale à sa soixante et unième session, à organiser des consultations entre les États Membres pour décider de la création d'un groupe de travail spécial sur cette question, qui serait ouvert à tous les États Membres. Nous appelons à ce que de telles consultations commencent sans délai afin de permettre un examen continu par les États Membres de l'importante question de la revitalisation de l'Assemblée générale, en vue de trouver les moyens de renforcer son rôle, son autorité, son efficacité et son efficience.

M. Hachani (Tunisie) : Madame la Présidente, je tiens, au nom de ma délégation, à vous féliciter pour la manière dont vous conduisez ce débat, qui revêt une importance particulière pour les États Membres. Je tiens également à remercier le Secrétaire général pour le rapport qu'il nous a soumis sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale (A/61/483).

Tout en exprimant son appui à la déclaration faite au nom du Mouvement des pays non alignés à ce sujet, ma délégation souhaite faire les observations suivantes.

Premièrement, s'agissant du renforcement du rôle et de l'autorité de l'Assemblée générale, dans le Document final du Sommet mondial de septembre 2005, nos chefs d'État et de gouvernement ont réaffirmé la place centrale qu'occupe l'Assemblée générale en tant que principal organe délibérant chargé de fixer les orientations de l'Organisation. Le travail déjà effectué pour donner effet à cette image, notamment dans le cadre du Groupe de travail à composition non limitée est, certes, méritoire.

Ma délégation est d'avis que renforcer davantage le rôle et l'autorité de l'Assemblée générale passe, entre autres, par l'inscription à son ordre du jour de questions revêtant une importance capitale pour l'Organisation et pour la communauté internationale. Ce renforcement passe aussi par l'organisation de grands débats thématiques, afin que les États Membres s'accordent sur les principales questions de fond et d'actualité. Nous nous félicitons à cet égard, Madame la Présidente, du débat thématique que vous avez déjà organisé le 27 novembre dernier et de votre intention d'en organiser deux autres l'année prochaine.

De même, nous pensons que le renforcement de l'Assemblée générale passe par la reconnaissance de son rôle en matière de paix et de sécurité internationales. En effet, s'il est communément admis que l'Article 24 de la Charte confère au Conseil de sécurité la responsabilité principale dans ce domaine, cette responsabilité n'est pas exclusive. L'Assemblée

générale devrait donc se pencher davantage sur les questions de paix et de sécurité internationales, conformément aux articles pertinents de la Charte.

Sur un autre plan, la question des relations entre l'Assemblée générale et les autres organes principaux de l'ONU devrait continuer à faire l'objet d'un examen approfondi. Cet examen devrait être poursuivi ici même, au sein de la plénière, et dans le cadre d'une démarche fondée sur la coopération et le maintien de l'équilibre, ainsi que sur le respect des rôles que la Charte confère à chacun des organes. L'instauration d'une compétence législative de facto du Conseil de sécurité dans des domaines qui relèvent, selon les dispositions de la Charte, des compétences de l'Assemblée générale est à cet égard un phénomène qui mérite réflexion.

Dans le même esprit et tout en appréciant la coopération existante entre la présidence du Conseil économique et social et celle de l'Assemblée générale, la poursuite de la coordination entre les deux organes nous semble utile, notamment dans le choix des débats thématiques, choix qui doit respecter les mandats anciens et nouveaux du Conseil économique et social.

Sur un autre plan, je voudrais revenir sur la question de la mise en application des résolutions de l'Assemblée générale et de leur exécution. Le respect par tous des résolutions adoptées par l'Assemblée générale contribuerait au renforcement de l'autorité de cette dernière. Ma délégation appuie l'appel visant à recenser les facteurs faisant obstacle à l'application des résolutions en vue de les examiner dans le cadre d'un mécanisme de suivi.

S'agissant de la question des relations avec la société civile, ma délégation se félicite de la contribution des organisations non gouvernementales (ONG) et autres acteurs non étatiques dans le renforcement du rôle de l'Assemblée. Tout en appuyant les efforts tendant à mieux impliquer les ONG dans les activités de l'Organisation, ma délégation est également d'avis que ceci doit être en conformité avec les règlements existants.

Deuxièmement, s'agissant de l'amélioration des méthodes de travail de l'Assemblée générale, nous nous félicitons que plusieurs mesures en ce sens ont été mises en œuvre et notamment le recours, ces dernières années au sein des grandes commissions à des débats interactifs, à des tables rondes et à des séances de questions. Ces pratiques ont permis d'enrichir les

délibérations et le processus de décision des grandes commissions.

Ma délégation appuie les recommandations du Secrétaire général dans son rapport sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, appelant les États Membres, entre autres, à élaborer des résolutions et décisions plus concises, mieux ciblées et concrètes, de réduire au maximum le nombre d'alinéas dans le préambule des résolutions et de veiller à ce que les États Membres qui s'associent aux déclarations faites par le président d'un groupe d'États fassent porter les interventions suivantes sur des questions n'ayant pas été suffisamment développées dans les déclarations du groupe en question. Ma délégation est d'avis, cependant, que tout ceci ne doit en rien affecter le droit souverain des États Membres en la matière.

Sur un autre plan, nous pensons que plusieurs des mesures qui ont été proposées dans le cadre des débats sur l'amélioration des méthodes de travail de l'Assemblée et qui n'ont pas encore fait l'objet de décisions doivent être réexaminées. C'est le cas, par exemple, de la proposition visant l'organisation des travaux des grandes commissions de l'Assemblée générale en deux périodes de fond par session, ainsi que l'harmonisation des meilleures pratiques de travail des grandes commissions qui sont, faut-il le rappeler, différentes les unes des autres.

Il y aurait lieu également de revenir sur la question du déroulement des scrutins dans l'enceinte de l'Assemblée générale. À cet effet, nous invitons de nouveau le Secrétariat à accélérer l'achèvement de l'étude demandée par les États Membres au sujet de l'utilisation des lecteurs optiques pour accélérer le décompte des voix lors des votes au scrutin secret.

Enfin, s'agissant du rôle de l'Assemblée générale dans la sélection du Secrétaire général, ma délégation se félicite du débat qui a eu lieu le printemps dernier, dans le cadre du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur cette question. L'Assemblée générale doit pouvoir reprendre, en temps utile et dans la sérénité, l'examen de la question.

Je tiens enfin, Madame la Présidente, à apporter l'appui de ma délégation au mandat qui vous a été donné par la résolution 59/313 en vue d'organiser des consultations entre les États Membres dans l'objectif de créer un Groupe de travail spécial à composition non limitée chargé d'étudier les moyens de renforcer le rôle, l'autorité et l'efficacité de l'Assemblée générale. Nous pensons, dans ce cadre, que la revitalisation des

travaux de l'Assemblée générale est un processus qui s'étale dans le temps et qu'il faut poursuivre avec détermination et sérieux, mais sans précipitation.

M. Akram (Pakistan) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Secrétaire général de son rapport sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale (A/61/483).

Le Pakistan partage la préoccupation croissante de l'ensemble des Membres de l'ONU devant l'érosion considérable et progressive, au cours des deux dernières décennies, du rôle et de l'efficacité de l'Assemblée générale, tels qu'ils sont envisagés dans la Charte.

Lors des récentes sessions, l'Assemblée générale a adopté des résolutions – 57/300, 58/126, 59/313 et 60/286 – dans le but de revitaliser son travail et ses résultats. Le Sommet de 2000 a également réaffirmé la place centrale de l'Assemblée. Au cours de la soixantième session, les efforts se sont poursuivis pour promouvoir la décision du Sommet. Le Pakistan encourage la pleine application des résolutions antérieures de l'Assemblée générale concernant sa revitalisation.

Le Pakistan a toujours considéré que la revitalisation de l'Assemblée générale est une question politique et non de procédure. Il est certain que nous devrions rendre l'ordre du jour de l'Assemblée plus rationnel, en fusionnant les points similaires et en éliminant les questions redondantes. Nous devrions essayer d'alléger les résolutions, de les abrégier et de les orienter plus largement vers l'action. Nous devrions être mieux organisés pendant les séances plénières de l'Assemblée et ses grandes commissions, afin d'économiser temps et argent, de mener des débats plus ciblés et d'adopter des décisions plus spécifiques.

On pourrait aussi améliorer les rapports demandés au Secrétariat et, dans certains cas, les regrouper et les simplifier. On pourrait éviter les mandats qui font double emploi ou qui se recourent. D'ailleurs, des améliorations considérables ont déjà eu lieu et d'autres sont possibles, notamment à la faveur de l'examen des mandats amorcé cette année pendant les consultations officieuses menées en plénière par l'Assemblée générale.

Pourtant, une véritable revitalisation de l'Assemblée ne se produira qu'une fois que l'ensemble des membres montrera la volonté politique et la détermination nécessaires pour permettre à

l'Assemblée de s'acquitter des fonctions et des responsabilités prévues dans la Charte, et seulement lorsque leur érosion – principalement par le Conseil de sécurité mais aussi, dans une certaine mesure, par le Secrétariat – aura été enrayée. Le rôle qui incombe à l'Assemblée générale en vertu de la Charte est large et étendu. Il s'agit du principal organe de délibération et de décision de l'ONU, et aussi du plus représentatif. C'est la principale enceinte où harmoniser les politiques des États et promouvoir et réaliser les objectifs et les principes de la Charte.

Le rôle de l'Assemblée générale s'étend aux questions politiques, de sécurité, économiques, sociales, de droits de l'homme et humanitaires, à la fixation de normes, à l'établissement de traités, ainsi qu'à la gestion financière et administrative de l'Organisation et de son Secrétariat. Le rôle politique de l'Assemblée se manifeste dans le fait que chaque État Membre a la capacité de soulever toute question qui le concerne devant l'Assemblée au titre d'un point de l'ordre du jour existant ou additionnel. C'est ce qui fait la valeur particulière de l'ONU aux yeux de la majorité des Membres. Cette capacité ne devrait pas être restreinte ou proscrite de façon arbitraire au nom de la rationalisation.

Il est absolument fondamental de faire en sorte que l'Assemblée puisse exercer son rôle dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, conformément aux Articles 10, 11, 12, 14 et 35 de la Charte. Il faut mettre fin à l'empiètement du Conseil de sécurité sur les fonctions de l'Assemblée. Le rôle du Conseil dans le maintien de la paix et de la sécurité, tel que le prévoit la Charte, est essentiellement réactif, et non actif. Nous pensons que les questions thématiques soulevées au Conseil de sécurité devraient revenir à l'Assemblée générale.

Le Conseil de sécurité a assumé un rôle dans deux domaines : le terrorisme et la non-prolifération. C'était en réaction à des événements extraordinaires. Maintenant que l'Assemblée générale a adopté une stratégie détaillée contre le terrorisme, la principale responsabilité dans ce domaine devrait faire retour à l'Assemblée. Les comités du Conseil de sécurité devraient être remplacés par un comité permanent sur le contre-terrorisme relevant de l'Assemblée générale. De même, l'Assemblée devrait réaffirmer son rôle dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération et remplacer le comité du Conseil de sécurité créé par celui-ci aux termes de sa résolution 1540 (2004) par un comité comparable de l'Assemblée. De même,

l'Assemblée et le Conseil économique et social, et non le Conseil de sécurité, devraient être les principales instances d'examen des questions humanitaires, y compris celles découlant de situations de conflit.

L'Assemblée devrait également procéder à un examen plus approfondi des délibérations et des décisions du Conseil de sécurité. Nous appuyons la soumission de rapports spéciaux par le Conseil de sécurité. Un tel examen est particulièrement nécessaire chaque fois que le Conseil de sécurité autorise une action au titre du Chapitre VII de la Charte et chaque fois que le droit de veto y est exercé. L'Assemblée joue aussi un rôle vital dans les domaines économique et social, tant pour la formulation de politiques que pour leur mise en œuvre. Le Conseil économique et social – qui doit procéder à des examens annuels au niveau ministériel et faire fonction de forum de la coopération au développement – devrait faire rapport à l'Assemblée. Celle-ci devrait organiser une séance spéciale sur le développement lors de son débat général annuel pour permettre un examen des questions de politique économique et sociale au niveau des ministres et des dirigeants.

Nous attachons une importance particulière au rôle que remplit l'Assemblée générale dans la fixation des normes et l'établissement des traités. À cette fin, nous recommanderions la création de comités spéciaux chargés d'élaborer des instruments sur différentes questions qui, selon l'Assemblée générale, appellent la fixation de nouvelles normes ou suite aux recommandations faites par divers comités et commissions, comme la Commission du droit international.

Le rôle de l'Assemblée générale dans la gestion financière et administrative de l'Organisation doit être renforcé. Nous nous refuserons à toute tentative d'affaiblir ou de marginaliser ce rôle qui, à l'heure actuelle, s'exerce principalement par l'entremise de la Cinquième Commission. L'Assemblée devrait examiner avec une attention toute particulière les décisions du Conseil de sécurité qui exigent l'attribution de ressources pour le maintien de la paix ou à toute autre fin.

Il faudrait renforcer les responsabilités administratives de l'Assemblée, entre autres en priant le Secrétaire général de consulter l'Assemblée sur toutes les nominations de haut niveau, y compris celles de représentants spéciaux du Secrétaire général. Il devrait également s'assurer de l'approbation de

l'Assemblée pour la création de groupes de personnalités de haut niveau sur diverses questions et sur la sélection de leurs membres.

Une des principales raisons de l'érosion de la crédibilité et de l'efficacité de l'Assemblée réside dans la non-application de ses résolutions et de ses décisions. Leur mise en œuvre pourrait être renforcée si le contenu en était amélioré. Mais il existe un besoin pressant d'établir une forme de mécanisme apte à suivre la mise en œuvre de telles résolutions. C'est pourquoi nous suggérons que pour chaque résolution, le Secrétariat soit prié de soumettre, dans des délais précis, un rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre. Celui-ci devrait comprendre des informations sur les raisons de la non-application ou du retard dans la mise en œuvre. Une unité spéciale pourrait être créée au sein du Secrétariat pour le suivi et l'examen de l'application des résolutions de l'Assemblée générale. Une telle unité pourrait peut-être avoir sa place au sein du Bureau du Président de l'Assemblée générale.

Pour terminer, nous appuyons tous les efforts visant à renforcer le Bureau du Président de l'Assemblée. Des effectifs additionnels de personnel professionnel et d'appui devraient lui être assignés. Il devrait aussi être renforcé au plan opérationnel. Le Secrétaire général devrait tenir le Président de l'Assemblée informé, tous les 15 jours par exemple, des activités en cours dans les différentes parties de l'ONU, notamment au Conseil de sécurité. Le Président devrait également être autorisé à demander des séances d'information spéciales sur toute situation ou question aux Présidents du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social et au Secrétaire général. Le Président de l'Assemblée générale devrait, quant à lui, mettre au point un mécanisme permanent – peut-être par l'intermédiaire du Bureau – pour tenir l'ensemble des membres de l'ONU pleinement au courant des faits nouveaux intervenus dans les différentes parties de l'Organisation et de sa famille d'organisations.

Le Pakistan espère qu'au cours de cette session, nous raviverons le mécanisme consultatif pour examiner les recommandations sur la revitalisation de l'Assemblée générale. Le Pakistan collaborera avec d'autres États Membres, en particulier le Mouvement des pays non alignés, le Groupe des 77 et la Chine, pour restituer à l'Assemblée le rôle prévu par la Charte.

M. Abdelaziz (Égypte) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je voudrais exprimer notre appui à la déclaration faite par le représentant de Cuba au nom du Mouvement des pays non alignés. Je voudrais également remercier le Secrétaire général pour son rapport sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale (A/61/483).

Aujourd'hui, l'Assemblée générale examine l'une des questions les plus importantes inscrites à son ordre du jour. Elle est importante en raison du rôle et de l'autorité conférés par la Charte à l'Assemblée générale en tant qu'instance représentative et principal organe délibérant chargé de fixer les orientations de l'Organisation des Nations Unies. En outre, comme l'Assemblée générale est constituée de la totalité des États Membres, elle est le cœur même de l'Organisation. Elle est chargée de surveiller les délégations de pouvoirs et de responsabilités parmi les organes principaux et subsidiaires et de veiller à l'exécution de leurs mandats. Elle a été appelée à assumer certaines de leurs fonctions le cas échéant, ou lorsque l'un de ces organes, abusant de son autorité, empiète effectivement sur les fonctions de l'Assemblée générale, organe central, ou commet une violation grave des buts et des principes des Nations Unies en ne s'acquittant pas de ses responsabilités de manière efficace et opportune.

Ce sont ces considérations qui expliquent l'importance que les chefs d'État et de gouvernement ont accordée dans le Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1) et au respect des buts et principes de la Charte dans le processus de réforme de l'ONU. Les dirigeants du monde entier ont réaffirmé l'importance de la crédibilité de l'Organisation et la nécessité d'accroître sa capacité d'assumer ses responsabilités. Tout ceci a pour objectif de garantir l'aptitude de l'Assemblée à exercer son autorité institutionnelle, bien que les résolutions prises par le passé reflètent déjà l'approbation internationale d'un certain nombre de mesures importantes prises dans ce sens.

Toutefois, ces résolutions ne représentent qu'une fraction des nombreuses réformes fondamentales requises pour renforcer les capacités de l'Assemblée générale. Certaines des réformes nécessaires deviennent de plus en plus controversées car certains des organes principaux et subsidiaires du système des Nations Unies cherchent à empiéter sur les pouvoirs de l'Assemblée générale, en violation flagrante des buts et principes fondateurs de l'Organisation.

Nous souscrivons à la déclaration faite par le représentant de Cuba au nom du Mouvement des pays non alignés, et je voudrais mettre l'accent sur un certain nombre de points importants. Premièrement, la revitalisation du rôle de l'Assemblée générale est un processus continu dont l'objectif est de veiller à la mise en œuvre effective des résolutions de l'Assemblée générale et de négocier de nouvelles mesures tant pour veiller à l'application de ce qui a été convenu que pour faire fond là-dessus afin de rétablir la viabilité de l'Assemblée générale.

Ces efforts ne seront pas fructueux si nous ne faisons que rationaliser l'ordre du jour et les mandats de l'Assemblée générale et de ses grandes commissions, ou tentons simplement de réduire le nombre de séances et le volume des rapports présentés à l'Assemblée.

Nous avons besoin d'un plan clair et objectif reposant sur une stratégie intégrée axée sur le renforcement de l'aptitude de l'Assemblée à exercer son autorité malgré les tentatives faites par les autres organes principaux et subsidiaires pour s'y opposer. C'est pourquoi, Madame la Présidente, nous appuyons votre approche qui consiste à mener des débats généraux sur des questions importantes telles que l'égalité entre les sexes, le dialogue entre les civilisations, les questions relatives au développement et la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement.

Deuxièmement, bien que le processus de nomination du huitième Secrétaire général de l'Organisation ait été mené à bien, l'Assemblée générale l'ayant nommé par consensus sur recommandation du Conseil de sécurité, les délibérations y afférentes ont mis au jour la nécessité de continuer à chercher les moyens d'accroître le rôle de l'Assemblée générale dans ce processus, conformément aux dispositions de la Charte. Il s'agirait notamment de mettre en œuvre les résolutions 51/241 et 60/286 de l'Assemblée générale, de mettre en place un mécanisme clairement défini qui permette à l'Assemblée d'évaluer les candidats et de soumettre leurs noms à l'examen du Conseil de sécurité, et de procéder à un examen plus strict des critères qu'utilise le Conseil lorsqu'il fait ses recommandations à l'Assemblée générale.

Par ailleurs, il faudrait envisager de limiter l'exercice du droit de veto lors du processus de sélection au sein du Conseil, afin de veiller à la justice

et à l'égalité entre les membres du Conseil sans saper le rôle conféré par la Charte au Conseil, qui est de recommander des candidats, et celui de l'Assemblée générale, qui consiste à nommer l'un d'entre eux.

Troisièmement, il faut mettre fin aux tentatives de plus en plus fréquentes du Conseil de sécurité d'empiéter sur les pouvoirs de l'Assemblée générale. Les distinctions énoncées dans la Charte quant aux responsabilités et aux fonctions des organes principaux de l'ONU doivent jouir d'un respect intégral, de même notamment que les prérogatives de l'Assemblée générale de contrôler la façon dont le Conseil de sécurité s'acquitte de ses responsabilités principales. À cette fin, il faut remédier au déséquilibre des relations institutionnelles qui existe entre ces organes, comme nous en avons débattu en détail le 11 décembre, lors d'un débat commun sur les points 9 et 111 de l'ordre du jour sur le rapport du Conseil de sécurité et sur la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes, respectivement (voir A/61/PV.72).

Quatrièmement, nous ne soulignerons jamais assez l'importance du renforcement de la capacité de l'Assemblée générale d'intervenir dans des cas où le Conseil de sécurité ne s'est pas acquitté de la responsabilité que lui ont confiée les États Membres de maintenir la paix et la sécurité internationales. De tels échecs peuvent résulter d'un exercice abusif du droit de veto, ou du fait que le Conseil n'est pas en mesure de comprendre la nature et les implications de cas importants qui menacent la stabilité internationale. Ces échecs ont des répercussions négatives sur la capacité du Conseil de régler des conflits, lesquels durent donc plus longtemps et entraînent plus de souffrances pour les peuples concernés.

Pour manifester leur préoccupation devant cette situation critique, les chefs d'État et de gouvernement du Mouvement des pays non alignés ont demandé à leurs représentants permanents auprès de l'Organisation des Nations Unies, dans une déclaration officielle publiée après le Sommet de La Havane, de présenter un projet de résolution qui rétablirait l'autorité de l'Assemblée générale de prendre les mesures nécessaires pour traiter des situations dangereuses qui touchent à la paix et à la sécurité internationales, en particulier les situations que le Conseil n'a pas examinées en raison de l'exercice abusif du droit de veto. Il s'agirait notamment des cas de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes

de guerre, ainsi que de l'instauration de cessez-le-feu entre parties belligérantes. Comme l'a dit le représentant de Cuba au nom du Mouvement des pays non alignés, ce projet de résolution sera présenté sous peu à l'Assemblée, ainsi qu'un autre projet de résolution relatif au Sommet de La Havane.

Cinquièmement, dans le même contexte, il est impératif de nous attacher simultanément à la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale et de ses grandes commissions, et de veiller à ce que personne ne cherche à évoquer des obstacles financiers qui empêcheraient l'Assemblée de s'acquitter de ses mandats. Conformément au principe « un État, une voix », les contributions financières calculées sur l'aptitude à payer ne devraient pas servir d'instrument de pression sur le Secrétariat ou d'affaiblissement des mandats. Dans ce contexte, il convient de signaler que l'équilibre et la confiance entre les pays en développement et les pays développés, ainsi qu'avec le Secrétariat, doivent être rétablis dans un plus grand souci d'égalité. Cette approche s'impose pour que l'Assemblée générale puisse s'acquitter de ses obligations sans faire l'objet de pressions indues. Il faut également renforcer le rôle du Président de l'Assemblée générale, qui doit veiller à une relation équilibrée entre les organes principaux de l'ONU.

Pour répondre aux aspirations de l'ensemble des Membres de l'Organisation à une revitalisation du rôle de l'Assemblée générale, la délégation égyptienne est favorable à la création d'un groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner les propositions des États Membres qui fixent des cadres émanant des résolutions prises antérieurement sur cette question. Ce groupe de travail définirait de nouvelles perspectives sur des propositions sérieuses et audacieuses sur la façon de promouvoir l'autorité de l'Assemblée générale pour qu'elle-même et sa présidence puissent satisfaire les ambitions de l'ensemble des Membres.

M^{me} Lintonen (Finlande) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne (UE). La Bulgarie, la Roumanie, pays en voie d'adhésion ; la Turquie et la Croatie, pays candidats ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels ; et l'Islande et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange (AELE), membres de l'Espace économique européen, ainsi que l'Ukraine et le Moldova, s'associent à cette déclaration.

L'Union européenne tient à remercier le Secrétaire général de son rapport (A/61/483) qui présente un panorama de l'état d'avancement de la mise en œuvre des résolutions ayant trait à la revitalisation de nos travaux au sein de l'Assemblée générale et de ses grandes commissions.

L'Union européenne pense que les efforts de revitalisation menés sous la direction de plusieurs présidents de l'Assemblée générale au cours des 15 dernières années ont eu un effet bénéfique sur le rôle et l'autorité de cet organe. Dernièrement, en septembre, le Groupe de travail spécial à composition non limitée sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale a achevé ses travaux, après six mois et à l'issue de plusieurs cycles de négociations. L'Assemblée a ensuite adopté la résolution 60/286 où figurent de nouvelles décisions visant à améliorer l'efficacité du fonctionnement de l'Assemblée. L'Union européenne voudrait saisir cette occasion pour remercier de leur précieux travail les coprésidents du Groupe de travail, l'Ambassadeur Abdullah Alsaïdi du Yémen et l'Ambassadeur Solveiga Silkalna de la Lettonie.

Dans toute réforme, l'ensemble des parties doivent s'accorder sur des mesures réalistes et axées sur des actions concrètes, puis les mettre en œuvre. L'Union européenne se félicite des réalisations obtenues dans l'amélioration des méthodes de travail de l'Assemblée générale.

Mais la plupart des décisions et recommandations déjà adoptées ne peuvent pas être mises en œuvre par l'Assemblée générale à elle seule, ni par le Secrétariat. Le vrai défi à relever pour mettre en œuvre ces décisions concerne les États Membres. Nous – c'est-à-dire chaque délégation présente dans cette salle – devons agir en conséquence et appliquer à nos propres activités au sein de l'Assemblée générale ce qui a été jugé utile et nécessaire pour revitaliser cet organe. Pour cette raison, l'UE voudrait mettre en relief certaines des décisions adoptées par les États Membres.

Premièrement, la revitalisation de l'Assemblée générale est un processus continu, plutôt qu'un événement ponctuel ou une série de réunions. Nous voudrions donc encourager les grandes commissions à réexaminer continuellement leurs ordres du jour et méthodes de travail. En particulier, l'Assemblée générale et ses grandes commissions devraient continuer à rationaliser et simplifier leurs ordres du jour, notamment en regroupant, biennalisant et

triennalisant les points, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

L'UE se félicite du fait, relevé dans le rapport du Secrétaire général, que l'Assemblée générale continue de s'efforcer de rationaliser encore l'ordre du jour de sa session plénière. De plus, des moyens novateurs sont à envisager pour approfondir nos débats et faire en sorte qu'ils soient mieux ciblés et plus interactifs, afin que l'Organisation serve mieux la communauté internationale.

L'UE note avec préoccupation qu'il n'y a eu que des progrès limités pour ce qui est de regrouper les rapports portant sur des sujets apparentés. La question de la rationalisation des rapports et de leur publication est un domaine où il faut réaliser davantage de progrès, à la fois pour éviter les doubles emplois et pour donner plus de sens au travail des États Membres.

L'UE voudrait souligner la nécessité de faire en sorte que les rapports soient présentés dans toutes les langues officielles en temps voulu, conformément au règlement intérieur de l'Assemblée générale et comme convenu dans la résolution 48/264. Cela est nécessaire pour que toutes les délégations puissent examiner la teneur de ces rapports avant les réunions.

Deuxièmement, nous avons insisté sur le fait que l'ONU doit veiller à préserver sa mémoire institutionnelle. L'échange d'expériences entre les équipes entrantes et sortantes des présidents et membres du bureau des grandes commissions devrait devenir une pratique courante, afin d'améliorer notre capacité à travailler vers un but commun. L'UE attend avec intérêt de recevoir, dès que celle-ci sera disponible, une étude du Bureau des affaires juridiques portant sur les précédents et les pratiques passées de l'Assemblée générale.

Troisièmement, de nombreux aspects de la technologie moderne pourraient s'avérer utiles pour faciliter notre travail intergouvernemental. De nouveaux sites Internet aident les délégations à se tenir mieux informées et nous aident également à être plus ouverts et visibles pour le monde extérieur. Une visibilité accrue vis-à-vis du grand public par l'intermédiaire des médias pourrait rendre l'action de l'ONU plus facile à comprendre de par le monde.

La technologie de l'information peut aussi être utile pour améliorer le suivi de la mise en œuvre des résolutions de l'Assemblée générale qui sont pertinentes pour la réalisation des objectifs de

développement internationaux. L'UE attend également avec intérêt l'étude sur l'emploi de scanners optiques qui doit être présentée à l'Assemblée générale dans le courant de la présente session. Les scanners optiques pourraient être un outil essentiel pour les délégations lors de nos très fréquentes élections.

La coordination et la coopération doivent guider nos travaux. À cet égard, nous accueillons avec satisfaction la tenue de réunions régulières entre les Présidents de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social. Par ailleurs, l'UE reconnaît qu'une plus grande transparence a présidé au récent processus de sélection du nouveau Secrétaire général.

Tout en réaffirmant la responsabilité principale du Conseil de sécurité en matière de maintien de la paix et la sécurité internationales, l'UE voudrait redire son attachement à la décision prise, dans le contexte du processus de revitalisation, d'inviter le Conseil de sécurité à remettre à l'Assemblée générale des rapports spéciaux thématiques sur des sujets d'actualité, comme le prévoit l'Article 24 de la Charte.

Pour terminer, le processus de revitalisation de l'Assemblée générale ne doit pas être perçu comme constituant une tâche à part. Il doit au contraire être replacé dans le contexte plus large des réformes de l'ONU en cours, où les différentes questions sont liées. En outre, l'UE voudrait souligner que la pleine participation de l'Assemblée générale au processus de réforme de l'Organisation est une preuve concrète de sa propre revitalisation.

L'UE est prête à prendre part à de nouveaux débats sur la revitalisation de l'Assemblée générale.

M. Mohamed (Yémen) (*parle en arabe*) : Madame la Présidente, j'ai l'honneur de prendre la parole au nom de la République du Yémen et d'exprimer ma reconnaissance et mes remerciements pour la manière exemplaire avec laquelle vous dirigez nos importants travaux.

Je ne manquerai pas, à cette occasion, d'adresser mes félicitations à M. Kofi Annan, le Secrétaire général, pour son rapport concernant la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale (A/61/483), ainsi que l'annexe sur l'application des résolutions sur ce sujet. Nous lui souhaitons beaucoup de bonheur et un plein succès dans sa vie et ses activités à l'avenir.

Nous rendons hommage aux deux coprésidents du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur

la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale pour les efforts remarquables qu'ils ont déployés et pour le fonctionnement harmonieux de ce Groupe dans une période qui fut parfois difficile. Nous appuyons également la déclaration faite par la représentante de Cuba au nom du Mouvement des pays non alignés.

Tout au long des sessions précédentes, la République du Yémen a suivi avec grand intérêt la question de la revitalisation de l'Assemblée générale. L'examen de la réforme se poursuit également en ce qui concerne d'autres points inscrits à l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée, ce qui nécessite que nous procédions à de nouveaux débats et échanges d'idées et que nous prenions nos décisions sans hâte, mais avec soin.

Aujourd'hui, nous examinons la présente question à la lumière du rôle central de l'Assemblée générale en tant que principal organe délibérant des Nations Unies, au sein duquel tous les États Membres sont représentés sur un pied d'égalité, où sont élaborées les décisions politiques et où les débats sont menés de manière démocratique et transparente. Ce rôle a été renforcé avec la tenue du Sommet mondial de 2005 et avec les succès remportés par l'Assemblée lors de sa soixantième session concernant la mise en œuvre des résolutions relatives à la réforme, notamment grâce à la création du Conseil des droits de l'homme et de la Commission de consolidation de la paix et à l'adoption de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies.

L'Assemblée générale doit être revitalisée afin de consolider et de renforcer son rôle, son autorité et son mandat, en vertu de la Charte, et d'éviter ainsi que le Conseil de sécurité n'empiète sur ses domaines de compétence. Nous estimons en effet que le Conseil s'approprie peu à peu les compétences de l'Assemblée, ce qui a donné lieu à une certaine incohérence, à un manque d'harmonie et à une tension constante entre l'Assemblée et le Conseil. En conséquence, l'Assemblée s'est parfois trouvée paralysée, incapable de s'acquitter des mandats et des responsabilités que lui confie la Charte. C'est pourquoi nous invitons instamment l'Assemblée à accorder la plus haute priorité à la revitalisation de ses travaux dans le cadre de la réforme générale, afin que cette dernière soit couronnée de succès. L'Assemblée sera rationalisée et revitalisée si nous éliminons les doubles emplois et les débats répétitifs qui ont lieu dans différents organes de l'ONU et si nous rendons ses débats plus fonctionnels en concentrant notre attention sur des questions qui

revêtent un intérêt concret pour tous les États, en particulier sur le développement durable.

Nous sommes particulièrement préoccupés par le fait que les travaux du Conseil de sécurité sont souvent entravés par l'usage excessif du droit de veto, qui empêche le Conseil de mener à bien les tâches qui lui sont confiées en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous estimons, par conséquent, que l'Assemblée générale devrait jouer un rôle fondamental en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales lorsque le Conseil n'est pas en mesure de le faire, d'autant que tous les États Membres sont représentés à l'Assemblée, sans exception et sans qu'aucun privilège ne soit accordé à quelques-uns.

Nous nous félicitons de la tenue de réunions périodiques entre les Présidents de l'Assemblée, du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social. Ces réunions ont chance de renforcer la coopération entre ces trois organes et de contribuer à la pleine coordination de leurs travaux, améliorant ainsi l'efficacité et renforçant le rôle et la crédibilité de l'Organisation tout entière. Il est fondamental que les organes principaux de l'Organisation coopèrent, de sorte que leurs mandats respectifs se complètent les uns les autres.

Le Yémen est conscient du rôle majeur joué par l'Assemblée générale dans la sélection et la nomination du Secrétaire général. Nous appuyons les efforts visant à consolider le rôle de l'Assemblée à cet égard. Nous insistons pour que le processus de sélection du Secrétaire général soit plus transparent, qu'il n'exclue personne et qu'il garantisse la participation de tous les Membres, conformément aux dispositions de la Charte. Le renforcement du Bureau du Président de l'Assemblée passe nécessairement par le renforcement de l'autorité de l'Assemblée. La présidence ne peut s'acquitter de son difficile rôle de bons offices et de médiation si elle ne dispose pas des ressources humaines et logistiques efficaces dont elle a besoin.

M. Bodini (Saint-Marin) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais remercier le Secrétaire général de son rapport sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale (A/61/483).

Au cours des derniers mois, nous avons goûté à l'euphorie suscitée par l'adoption de plusieurs nouvelles réformes et résolutions. Toutefois, malgré notre enthousiasme initial, il me paraît clair aujourd'hui que, dans cette salle comme dans tout le

bâtiment, les choses continuent de manière inchangée. Nos jeunes et brillants collègues, qui arrivent ici des quatre coins du monde, animés du dynamisme, des rêves et des ambitions propres à ceux qui veulent changer le monde, se retrouvent souvent enlisés dans des réunions sans fin, qui, au lieu de s'attacher au fond des questions, se concentrent sur la signification juridique de quelques mots. Tout se passe comme si les moments les plus forts se résument à attendre les yeux tournés vers le tableau d'affichage le résultat du vote sur un projet de résolution controversé.

Je crois que la première et la principale réforme dont ait besoin l'Assemblée générale consiste à trouver une nouvelle manière, plus efficace, de travailler ensemble entre nous, les délégués, nos missions, nos estimés partenaires, ainsi que les États Membres et le Secrétariat. Chaque fois que nous nous réunissons à l'Assemblée générale, nous devons veiller à nous engager dans un échange franc, ouvert et professionnel de manière que nous puissions tous, sur tant de questions pressantes, prendre des décisions fondées sur la sagesse collective de cette Assemblée et nous doter des instruments de mise en œuvre appropriés.

Dans cette salle, remplie de professionnels pleins de talent qui sont à l'apogée de leur carrière diplomatique, la priorité absolue devrait être d'élaborer des politiques. En outre, nous devrions faire bien davantage en matière de planification stratégique avant de déléguer nos pouvoirs aux multiples institutions et organismes de l'ONU. Nous ne saurions renoncer au rôle central de l'Assemblée.

Le mot « revitalisation » est issu du latin et signifie « donner une vie nouvelle ». C'est ce que nous devons faire avec l'Assemblée générale. Nous devons restaurer l'enthousiasme à l'égard de l'Assemblée, ainsi que la crédibilité de celle-ci, et ce dans l'intérêt de nos pays et des générations futures.

M. Romero-Martínez (Honduras) (*parle en espagnol*) : Ma délégation remercie le Secrétaire général de son rapport sur la revitalisation de l'Assemblée générale (A/61/483), qui est le principal organe où il peut être débattu des problèmes internationaux. Nous voudrions exprimer nos vœux afin de contribuer au débat sur ce thème important.

Le Honduras estime que la revitalisation de l'Assemblée générale devrait viser à réaffirmer son rôle central du principal organe délibérant chargé d'adopter des mesures et des politiques universelles au profit de l'humanité.

Un célèbre homme d'État d'Amérique latine a un jour déclaré, en faisant référence à une autre organisation internationale, que cette dernière n'était rien d'autre que le reflet de ce que les pays voulaient qu'elle soit. En fait, il s'agit là d'un principe élémentaire qui devrait nous servir de point de départ à toute analyse des mesures visant à revitaliser les travaux de l'Assemblée générale. Ce sont nos actions, nos politiques gouvernementales, nos principes directeurs et nos activités quotidiennes qui forgent le profil de l'Organisation dont nous disposons ou dont nous voudrions disposer.

En conséquence, outre le domaine normatif qu'il nous appartient de développer, il importe d'assumer la responsabilité politique de nos décisions et aussi de faire nôtres les objectifs clairs de nos aspirations. C'est pour cela que nous nous félicitons de ce que pendant la soixantième session ordinaire de l'Assemblée générale nous avons fait quelques progrès et obtenu quelques résultats positifs. Il reste cependant des problèmes importants en suspens qu'il nous faudra affronter avec des décisions plus énergiques, qui nous obligent à chaque étape à nous efforcer d'optimiser les ressources disponibles en vue de réaliser une Organisation des Nations Unies prête à affronter les défis toujours plus grands auxquels notre humanité est confrontée.

Le réexamen des mandats constitue pour nous un objectif très important. La rationalisation et l'unification des points de l'ordre du jour et l'adoption de politiques cohérentes permettraient surtout d'apporter des réponses unifiées, des réponses universelles, ce qui sans aucun doute bénéficierait tant à notre Organisation qu'à nos peuples qui placent en nous, dans de nombreux cas, leurs espérances et leurs espoirs que nous réglerons leurs problèmes urgents.

Le réexamen des mandats pourrait, en outre, rationaliser les ressources qui sont actuellement réparties dans toute l'Organisation. Nous considérons donc qu'il est nécessaire de donner un ordre de priorité à nos programmes de travail et de les perfectionner, sans parler de restructurer et de reprogrammer les grandes commissions et de renforcer leurs méthodes de travail.

Nous considérons que le processus de revitalisation de l'Assemblée générale doit aussi répondre à la nécessité de rétablir un équilibre adéquat entre les pouvoirs et les fonctions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Il serait souhaitable de proposer la création d'un mécanisme de

coordination entre les deux organes en vue de parvenir à une communication appropriée dans un esprit d'interdépendance et avec un grand désir de coopération mutuelle. Cette coordination devrait en outre s'étendre au Conseil économique et social.

Le rapport du Secrétaire général traite de manière très pertinente de la question des programmes de travail des grandes commissions et prône leur rationalisation, ce qui contribuerait sensiblement à alléger la surcharge de travail de l'Assemblée générale.

À cet égard, il est opportun de rappeler que le Secrétaire général, dans son rapport à l'Assemblée générale, indique que la Déclaration du Millénaire et le Document final du Sommet mondial de 2005 réaffirment le rôle central de l'Assemblée en tant qu'organe principal de délibération, d'adoption de politiques et de représentation de l'Organisation des Nations Unies.

Madame la Présidente, nous avons écouté avec beaucoup d'attention vos propositions, cet après-midi, d'organiser des séances sur les questions de sexospécificité et du dialogue entre les civilisations, ainsi que concernant l'opportunité de continuer à renforcer les contacts avec les acteurs extérieurs, y compris les parlements nationaux et régionaux, la société civile et le secteur privé. Le Honduras accueille très chaleureusement ces idées. De même, nous avons appuyé avec enthousiasme la proposition du Mouvement des pays non alignés de laisser ce point à l'ordre du jour.

Nous sommes certains que le renforcement de l'Organisation des Nations Unies permettra de réaliser les buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, dont le Honduras est l'un des Membres fondateurs. Notre pays continuera de participer à tous les débats et négociations visant à renforcer notre Organisation.

Le Honduras, notre pays, aspire à une Organisation forte, unie, fermement impliquée dans le monde d'aujourd'hui et qui écoute les cris de douleur émis parfois par l'humanité et entrevoit les sourires permanents des millions d'êtres humains qui aspirent à un monde solidaire de paix, de justice et, surtout, d'égalité.

M. Limeres (Argentine) (*parle en espagnol*) : Nous examinons à nouveau aujourd'hui la question importante de la revitalisation de l'Assemblée générale et nous sommes saisis du rapport préparé par le

Secrétaire général. L'Argentine se félicite des informations qui y sont présentées, qui contribueront sans aucun doute à un examen attentif des résultats obtenus par l'application des mandats institués par les résolutions antérieures, notamment les résolutions 58/126, 58/316, 59/313 et 60/286.

Nous réaffirmons la priorité que l'Argentine attache au renforcement du rôle de l'Assemblée générale, en tant que principal organe universel, délibératif, normatif et représentatif de l'Organisation des Nations Unies, en particulier à travers la réaffirmation et du respect de ses compétences, telles qu'inscrites dans la Charte.

Nous jugeons fondamental de maintenir et de respecter les mandats octroyés à chaque organe, conformément à la Charte et aux résolutions pertinentes, et de promouvoir la transparence. À cet égard, nous saluons les initiatives qui renforcent les communications entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, comme la pratique des réunions périodiques entre les Présidents de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social.

De même, il importe de souligner le degré important de transparence qu'il a été possible d'atteindre dans le processus de sélection du nouveau Secrétaire général, qui a prêté serment hier, processus auquel l'Argentine a eu le privilège de participer et qu'elle a promu. Cependant, nous sommes d'accord pour dire qu'il est nécessaire que le Conseil de sécurité déploie de plus grands efforts et articule davantage sa méthodologie pour progresser dans cette voie.

Les progrès enregistrés dans le renforcement des méthodes de travail de l'Assemblée générale, y compris ses grandes commissions, sont encourageants. Mais nous ne devons pas oublier que l'objectif visé d'une plus grande efficacité des travaux de l'Assemblée générale ne sera pas atteint en adoptant une démarche purement méthodologique et formelle. Il ne s'agit pas de rationaliser le programme de travail ou de montrer par les chiffres que l'on est efficaces, mais d'obtenir la volonté politique nécessaire pour mettre en pratique tous les mandats octroyés par les États Membres par le biais des résolutions de l'Assemblée générale et de garantir que le Secrétariat et les organismes chargés de l'exécution disposent des ressources suffisantes pour cela. Nous devons poursuivre nos efforts pour mener à terme ces aspects dont l'application a été jusqu'à présent partielle.

La résolution 60/286 invite à des consultations pour prendre une décision sur la création d'un nouveau groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale qui soit ouvert à tous les États Membres. L'Argentine appuie la poursuite des travaux de ce mécanisme afin d'analyser l'état de mise en œuvre des mesures déjà adoptées et d'évaluer leur efficacité pour améliorer le fonctionnement, l'autorité et l'efficacité de l'Assemblée générale, ce qui est essentiel pour continuer à progresser de manière tangible vers cet objectif.

Madame la Présidente, vous pouvez compter sur le plein appui et toute la coopération de la délégation argentine dans vos efforts pour mettre en œuvre les plans que vous avez mentionnés à cet égard.

M. SARDENBERG (Brésil) (*parle en anglais*) : Comme le rappelle le Secrétaire général dans le rapport dont nous sommes saisis (A/61/483), l'Assemblée générale a procédé à un examen approfondi de la question de sa revitalisation par le menu au cours de ces 15 dernières sessions. En plus de toutes les résolutions adoptées à ce jour, le Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1) comprenait la revitalisation de l'Assemblée générale dans le cadre de la réforme de l'ONU et appelait à la mise en œuvre pleine et rapide de mesures visant à renforcer le rôle et l'autorité de l'Assemblée. Je souhaite attirer l'attention sur certaines des questions qui apparaissent dans la résolution 60/286 et dans le rapport du Secrétaire général, et qui pourraient indiquer à l'Assemblée générale la voie à suivre pour les travaux qui l'attendent.

La base conceptuelle du processus de revitalisation est maintenant consolidée. Le Brésil considère que la présente phase relève essentiellement de la mise en œuvre, dont le rythme est influencé non seulement par les motivations politiques des États Membres, mais aussi par l'avancement de la réforme de l'ONU au sens large, qui englobe ses institutions et pratiques, de même que par la détermination des pays en développement à participer de façon plus significative aux processus de prise de décision.

Les relations entre les organes principaux de l'ONU sont généralement vues comme complémentaires et mutuellement profitables. En conséquence, l'interaction entre l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social doit s'apparenter à un mécanisme interne d'équilibre des pouvoirs. Pour que ce système

fonctionne de façon optimale, les organes principaux doivent remplir leurs fonctions respectives et exercer leurs pouvoirs de la manière prévue par la Charte. Cependant, le système ne marche pas comme il le devrait, étant donné qu'aucun de ces organes ne fonctionne correctement. Le Conseil de sécurité extrapole ses compétences; alors que l'Assemblée générale et le Conseil économique et social ne remplissent en général pas la totalité de leurs mandats.

Cette interaction serait moins hostile et plus fructueuse si le Conseil de sécurité était plus transparent, inclusif, représentatif et responsable. Une bonne partie des plaintes légitimes relatives au prétendu empiètement du Conseil sur les travaux de l'Assemblée générale pourraient être évitées si le Conseil de sécurité était réformé conformément à ces objectifs.

Comme cela a été mis en évidence lors du débat sur la réforme du Conseil de sécurité qui s'est tenu ces deux derniers jours, à défaut d'une réforme digne de ce nom du Conseil qui comprenne une augmentation du nombre de membres dans les deux catégories et une révision en profondeur de ses méthodes de travail, tout mécanisme visant à combler les lacunes structurelles existantes entre les organes principaux ne serait guère qu'une mesure incomplète. Nous attendons également d'un Conseil économique et social renforcé qu'il soit à même, en tant qu'élément du système, d'assumer pleinement les fonctions que lui confère la Charte.

En même temps, l'Assemblée générale elle-même a un rôle fondamental à jouer dans sa propre revitalisation. Elle doit tirer le meilleur des fonctions et pouvoirs que lui confère la Charte. Un rôle actif du Président de l'Assemblée générale est essentiel à cet égard, en particulier dans la promotion d'un débat sur les questions en suspens et dans le renforcement de l'interaction entre les organes principaux.

Le choix du Secrétaire général a récemment bénéficié de beaucoup d'attention, comme il se doit. Les débats approfondis qui ont précédé l'adoption de la résolution 60/286 ont mis en avant la question du rôle de l'Assemblée générale à cet égard. On peut considérer que l'interaction des candidats avec les groupes d'États Membres a été sans précédent. Par rapport aux processus antérieurs, le Conseil de sécurité a fait preuve de plus de transparence dans la sélection de la personne appelée à succéder au Secrétaire général Kofi Annan. Néanmoins, un processus véritablement transparent et inclusif va au-delà de quelques mesures,

telles que le fait, pour le Président du Conseil, d'adresser des lettres à caractère général à la Présidente de l'Assemblée générale.

M. Muñoz (Chili), Vice-Président, assume la présidence.

L'Assemblée générale ne doit pas perdre l'élan généré par ce processus, qui doit être vu comme un premier pas vers l'élaboration d'un processus véritablement transparent et inclusif à l'avenir.

La délégation brésilienne considère que la revitalisation de l'Assemblée générale est en cours. Nous reconnaissons bien volontiers les progrès réalisés jusqu'à présent. Néanmoins, les résultats concrets restent insuffisants. Pour cette raison, et compte tenu de la nécessité de tirer profit de l'élan politique imprimé à la situation par le Document final, ma délégation est en faveur du maintien du groupe de travail spécial, dont les travaux doivent se concentrer sur le suivi de la mise en œuvre du cadre actuel et sur la formulation de propositions visant à faire avancer le processus. Il convient de se prononcer sans délai sur la convocation du groupe, de manière à prévoir suffisamment de temps pour un examen adéquat et approfondi des questions les plus importantes durant la soixante et unième session.

M. Rachkov (Biélarus) (*parle en russe*): La délégation biélorussienne se félicite de la publication du rapport du Secrétaire général sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale (A/61/483). Le rapport contient des informations de grande valeur qui nous aident à évaluer de manière impartiale les résultats de nos nombreuses années de travail sur le renforcement du rôle de l'Assemblée générale au sein du système des Nations Unies. Ce rapport était encore plus nécessaire en juillet et août, au stade final des négociations sur le texte adopté en tant que résolution 60/286.

Dans sa déclaration, à laquelle notre délégation s'associe, le Mouvement des pays non alignés a tenu à mentionner l'importance d'une application intégrale et dans les temps des résolutions de l'Assemblée générale. Si nous sommes vraiment résolus à faire de l'Assemblée un organe bénéficiant de plus d'autorité et d'influence et de l'attention du monde entier, nous devons impérativement progresser sérieusement dans l'application des décisions que nous adoptons.

Nous estimons que la résolution 60/286, adoptée en septembre, contribue sensiblement à la réforme de

l'Assemblée générale et au renforcement de son potentiel en termes d'influence sur les processus, tant au sein de l'ONU qu'en dehors. Plus précisément, la résolution prévoit un mécanisme visant à accroître la participation de l'Assemblée au processus de nomination du Secrétaire général. Nous regrettons que ce mécanisme n'ait pas été pleinement utilisé en 2006. Le paragraphe 20 de la résolution 60/286 n'a pas été appliqué. Il prévoit que les candidatures au poste de Secrétaire général soient officiellement présentées dans un délai qui permette des échanges avec les États Membres. En outre, la demande faite aux candidats de présenter leurs vues à tous les États Membres n'a pas été pleinement entendue.

Un travail préparatoire approfondi de la part des États Membres doit être à la base de toutes les résolutions de l'Assemblée. Sur quelles délibérations de l'Assemblée générale la résolution 61/3 relative à la nomination du Secrétaire général se fonde-t-elle? Selon nous, le travail a été fait par le Conseil de sécurité. Nous jugeons important de tenir compte de ces lacunes et d'éviter qu'une telle chose ne se reproduise lorsqu'il s'agira de nommer le prochain Secrétaire général.

À une époque marquée par la mondialisation et une interdépendance sans précédent des processus de maintien de la paix et de la sécurité internationales, de promotion du développement et de protection des droits de l'homme, la question du partage des responsabilités entre le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et le Conseil économique et social revêt forcément un caractère fondamental.

Notre délégation estime que rien ne justifie de voir le Conseil de sécurité examiner des questions qui relèvent de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social. À notre avis, le Conseil de sécurité doit accorder plus d'attention au règlement des conflits armés existants ou potentiels et éviter d'examiner des situations qui ne représentent pas de menace pour la paix et la sécurité. L'utilisation individuelle du Conseil de sécurité par certains de ses membres à des fins de propagande peut également nuire à son autorité. Nous pensons aussi que l'élaboration de documents normatifs est une tâche qui incombe à l'Assemblée générale, laquelle devrait tenir compte des pratiques du Conseil de sécurité en la matière.

Il y a toutefois des raisons d'être optimiste. Nous nous réjouissons de la nouvelle présentation adoptée pour la page de garde du *Journal des Nations Unies*,

conformément au paragraphe 15 de la résolution 60/286. Les informations relatives aux séances plénières et autres grandes réunions de l'Assemblée générale apparaissent désormais à côté des séances du Conseil de sécurité. Malheureusement, il nous a fallu trop de temps pour prendre cette décision logique, qui nous permet d'accroître la visibilité de l'Assemblée générale sans incidences budgétaires. Notre satisfaction serait encore plus grande si la liste des séances des principaux organes était dressée de manière complètement rationnelle – par ordre alphabétique, pour être précis. Nous espérons qu'il ne faudra pas un an de plus ni une résolution distincte sur l'utilisation de l'ordre alphabétique aux Nations Unies pour que cela arrive.

Nous estimons que le potentiel des activités de l'Assemblée générale serait plus grand si celles-ci étaient menées de façon plus thématique. Nous rappelons le rôle positif des auditions d'une semaine au sujet du terrorisme, qui ont eu lieu à l'Assemblée générale en octobre 2001, dans la formation de la coalition antiterroriste mondiale, de même que la manière dont la séance extraordinaire de l'Assemblée générale, en janvier 2005, a contribué à la mobilisation d'un appui international aux pays du Sud-Est asiatique qui avaient alors été touchés par le tsunami survenu dans l'océan Indien. Les dialogues de haut niveau sur les migrations et sur le financement du développement ont imprimé un élan accru à la coopération internationale en la matière. Cela ne va pas tarder à se faire sentir, alors que l'Assemblée offre à des spécialistes et des experts l'occasion unique de se réunir à New York pour recenser les pratiques internationales les plus prometteuses et ambitieuses ainsi que les problèmes les plus graves qui font obstacle à la coopération internationale dans des domaines spécifiques. Nous appuyons cette tendance qui se dessine dans les travaux de l'Assemblée générale et espérons qu'elle se confirmera.

Il est une autre question qui mérite notre attention. Notre délégation ne nie pas l'importance de voir le Secrétaire général présenter à l'Assemblée générale des rapports concis. Cela dit, la limite imposée à la longueur de ces rapports nuit souvent à la qualité de l'examen des questions. Nous sommes particulièrement préoccupés par la préparation, dans de telles conditions, des rapports ayant trait à des questions mondiales. Nul n'ignore que chaque État, et chaque groupe d'États, souhaite trouver dans un rapport des informations sur les aspects d'un problème

qui le concernent le plus, et nous devons en tenir compte.

Avec nos partenaires du Mouvement des pays non alignés et toutes les autres délégations intéressées, nous continuerons de travailler à des propositions et des initiatives susceptibles de renforcer le rôle de l'Assemblée générale en tant que principal organe de l'ONU en matière de délibération, de représentation et d'élaboration des politiques.

M^{me} Blum (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je remercie le Secrétaire général pour son rapport sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale (A/61/483). Ma délégation remercie également les Représentants permanents de la Lettonie et du Yémen pour leur travail en tant que coprésidents du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur cette question.

Pour la Colombie, qui est l'un des Membres fondateurs de l'Organisation des Nations Unies, le renforcement de l'Assemblée générale revêt une importance fondamentale. En tant que principal organe assurant une participation universelle et doté de mécanismes de décision transparents, l'Assemblée générale est le lieu où les questions prioritaires à l'ordre du jour mondial, dont le développement économique et social et la paix et la sécurité, peuvent être traitées efficacement et comme il se doit.

Le processus de revitalisation de l'Assemblée générale ne doit pas se résumer à une hausse de son efficacité ni à la réduction du nombre des points inscrits à son ordre du jour, mais avoir plutôt comme objectif principal de renforcer le potentiel de décision de cet organe sur les questions importantes. Revitaliser l'Assemblée générale est le meilleur moyen de progresser vers l'objectif de renforcement de l'ONU en tant que première institution du système multilatéral.

Qu'avons-nous accompli en 15 ans de travail pour revitaliser l'Assemblée? Pour beaucoup d'entre nous, les résultats ne sont pas très clairs. Néanmoins, après avoir examiné le rapport et évalué les efforts déployés par les derniers coprésidents en date, nous pouvons conclure que des avancées ont été enregistrées, même si elles ont été très lentes. Celles-ci apparaissent, par exemple, dans la décision de traiter certains points de l'ordre du jour sur une base biennale ou triennale. Nous avons observé, sur des questions données, une réduction du nombre de résolutions et une consolidation des rapports. Nous avons également noté que les principales commissions avaient mieux

préparé leur programme de travail. Le dialogue entre le Président de l'Assemblée et les États Membres s'est amélioré. Les débats thématiques au sein de la plénière progressent. Certains candidats au poste de Secrétaire général ont consulté, quoique rapidement, les groupes régionaux.

Malheureusement, le processus génère également des motifs évidents de frustration. L'application des résolutions de l'Assemblée générale n'a pas répondu aux attentes initiales. Les rapports du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale pèchent par ambiguïté, manque d'analyse et de profondeur. Les procès-verbaux de séance de l'Assemblée générale sont publiés avec plusieurs mois de retard, alors que ceux du Conseil de sécurité paraissent le lendemain de chaque séance. Par ailleurs, nous aimerions connaître le résultat de l'initiative visant à utiliser des scanners optiques pour faciliter le comptage des votes au scrutin secret lors des élections; avec ce système, nous pourrions gagner un temps précieux durant les travaux de l'Assemblée.

Il est important de reconnaître que l'ordre du jour demeure dense et parfois trop chargé. Cette charge de travail dépasse la capacité des petites missions, si bien qu'il est difficile d'agir plus efficacement. La profusion de thèmes doit être évaluée dans un esprit d'ouverture et en faisant preuve de sensibilité pour les thèmes intéressant les États membres. La tâche n'est pas facile, mais il est nécessaire de faire des progrès substantiels pour contribuer à l'efficacité de l'Assemblée. À cet égard, les débats thématiques de l'Assemblée peuvent s'avérer particulièrement importants. La structure et les procédures de ces débats doivent privilégier les thèmes d'actualité qui enrichissent le processus de prise de décisions et les résultats de l'Organisation.

Le rapport du Secrétaire général et les consultations menées au cours de la session précédente de l'Assemblée font apparaître l'opportunité, pour les États Membres, d'établir des contacts informels avec les représentants des organes ou comités qui n'ont pas encore réussi à mettre en œuvre les dispositions des résolutions relatives à la revitalisation de l'Assemblée générale. Ces échanges permettraient d'identifier des recommandations et des solutions pour faire progresser plus efficacement cette mise en œuvre.

Hier, un long débat sur la réforme du Conseil de sécurité a pris fin. Le lien entre la réforme du Conseil et la revitalisation de l'Assemblée générale est apparu

clairement. Une révision adéquate des méthodes de travail doit aboutir au renforcement des travaux de l'Assemblée générale en tant qu'organe principal de l'ONU. La mise en œuvre d'autres initiatives de réforme, telles que la création de la Commission de consolidation de la paix et du Conseil des droits de l'homme, le renforcement du Conseil économique et social, la révision des mandats et la réforme administrative du Secrétariat, doit être conforme à l'objectif final de revitalisation de l'Assemblée générale. De même, ma délégation estime que les futurs débats sur la cohérence à l'échelle du système doivent être guidés par l'objectif du renforcement de l'Assemblée dans l'intérêt de ses États Membres. Le système ne sera cohérent que si le rôle de l'Assemblée est renforcé.

Je voudrais réitérer l'attachement de ma délégation à la revitalisation de l'Assemblée générale. C'est l'organe le plus démocratique et le plus représentatif du système des relations internationales. Pour que l'ONU soit en mesure de relever efficacement les défis auxquels elle est actuellement confrontée, il est nécessaire que l'Assemblée générale puisse exercer pleinement son rôle et son autorité dans les domaines relevant de sa responsabilité aux termes de la Charte des Nations Unies. Ceci est l'un des postulats formulés par la Colombie depuis 1945. L'Assemblée est l'unique organe qui a la capacité de satisfaire l'espoir de millions d'êtres humains qui aspirent à un monde meilleur, plus stable et plus équitable.

M. Wenaweser (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : Pour nous, cette année a, dans l'ensemble, été meilleure pour l'Assemblée générale que certaines des dernières années. La création de la Commission de consolidation de la paix et celle du Conseil des droits de l'homme, en particulier, ont été des réalisations majeures, de même que l'adoption de la Stratégie mondiale de lutte contre le terrorisme de l'Organisation des Nations Unies. L'Assemblée a ainsi montré qu'elle était capable de jouer le rôle d'organe directeur au cœur de l'Organisation. Il est également apparu clairement que nous serions bien avisés de repenser le concept de consensus, qui est presque religieusement observé dans nos débats, parfois au détriment de la qualité de nos décisions. Le consensus n'est pas forcément assimilable à l'unanimité, mais il est plutôt un appui numériquement très fort qui exprime un véritable engagement politique. Ce que nous avons toujours su a également été confirmé : pour atteindre

des résultats notables, il est essentiel que l'Assemblée générale exerce une forte autorité.

Si nous pouvons être fiers de certains de nos résultats, l'année dernière, nous devons en même temps remédier à la détérioration des relations entre l'Assemblée et le Conseil de sécurité. Il semble que ces relations se fassent de plus en plus mouvementées et qu'elles aient une incidence négative sur de nombreux débats, notamment ceux qui portent sur la réforme de la gestion. Nous sommes préoccupés par le fait que beaucoup considèrent ces relations comme antagonistes plutôt que complémentaires. Nous pensons qu'une Assemblée forte et un Conseil de sécurité fort peuvent coexister et tirer mutuellement avantage de leur collaboration, et que ces deux organes doivent avoir un véritable intérêt à avoir un homologue efficace et qui fonctionne bien.

Beaucoup a été dit sur la délimitation floue des compétences entre les deux institutions et sur la migration de certains thèmes de l'Assemblée vers le Conseil. Nous partageons ces préoccupations, mais nous ne pensons pas que jeter un blâme sur le Conseil résoudra cette tendance intempestive. Bien au contraire, nous estimons que l'Assemblée doit affirmer son autorité dans les domaines relevant de sa compétence aux termes de la Charte, non seulement en insistant sur ses compétences, mais également en produisant des résultats clairs qui justifient les compétences qui lui ont été attribuées.

Faisant partie du groupe des cinq petits pays, nous considérons naturellement les méthodes de travail du Conseil de sécurité comme étant un bon exemple des relations entre les deux organes. Il est bien évident que l'Assemblée a le mandat, d'un point de vue tant juridique que politique, de faire des recommandations sur la façon dont le Conseil mène ses activités. Ces recommandations étaient contenues dans le projet de résolution (A/60/L.49) que le groupe des cinq petits pays a présenté en mars 2006. Plus que tout autre, ce texte avait pour but d'instaurer un dialogue entre les deux organes sur un sujet dont l'intérêt et la pertinence sont évidents pour l'ensemble des Membres.

Rétrospectivement, nous pensons avoir partiellement réussi, en ce sens que notre texte a eu un effet tangible sur les débats menés au sein même du Conseil. En même temps, il s'est avéré que le dialogue n'était pas vraiment celui que nous attendions, car de nombreuses questions n'ont pas été soulevées. Nous espérons qu'il sera possible d'approfondir ce dialogue

en en faisant un exercice mutuellement favorable et constructif. Nous suivrons avec beaucoup d'attention la mise en œuvre des mesures arrêtées par le Conseil lui-même, proposerons d'autres mesures pour examen et chercherons des moyens officiels et officieux d'engager le Conseil sur cette question. En raison de l'inaction persistante en ce qui concerne l'augmentation du nombre de membres du Conseil de sécurité, il est très important de progresser de façon constante et de mener un processus permanent sur la question des méthodes de travail, question particulièrement importante pour les petits pays.

Nos sentiments à l'égard du processus de revitalisation de l'Assemblée générale sont mitigés. D'une part, nous sommes convaincus qu'il est essentiel que l'Assemblée soit pleinement capable d'accomplir les tâches qui lui sont conférées par la Charte pour parvenir à un équilibre institutionnel satisfaisant au sein de l'Organisation. D'autre part, nous n'avons pas l'impression que le fait de parler de la revitalisation nous rapproche vraiment de ce but.

En effet, le rapport dont nous sommes saisis aujourd'hui (A/61/483) apparaît quelque peu paradoxal. Au paragraphe 9, il est fait mention du rapport annuel du Conseil de sécurité et de la décision de l'Assemblée d'examiner le rapport « en y consacrant des débats de fond ». Nous venons d'achever notre débat sur le rapport hier soir. Bien entendu, un débat de fond était impossible étant donné la date de présentation du rapport. Le débat n'avait par ailleurs aucun caractère interactif. Nous accueillerions

avec satisfaction un tel débat interactif, même s'il devait être convoqué ultérieurement au cours de la session.

Le paragraphe 14 du rapport traite de la question de la sélection du Secrétaire général. Nous sommes très heureux d'accueillir S. E. M. Ban Ki-moon en tant que nouveau Secrétaire général et nous attendons avec intérêt sa prestation de serment demain dans cette salle. Il n'empêche que le processus qui a présidé à sa sélection n'avait pas grand-chose à voir avec les mesures énoncées au paragraphe 14 du rapport présenté à l'Assemblée.

Malheureusement, les débats sur la revitalisation confirment certains des préjugés du grand public à l'égard de l'ONU. Une bonne partie du rapport est consacrée au problème de la non-application, lequel est effectivement réellement urgent. Mais il devient évident que celle-ci s'applique déjà aux décisions sur la revitalisation elle-même. Au lieu de se lancer dans ces débats répétitifs et parfois absurdemment circulaires, nous ferions mieux de saisir l'Assemblée générale de questions ayant une réelle pertinence et de faire en sorte que les décisions prises aient un réel impact sur les problèmes qu'elles se proposent de résoudre.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat sur cette question.

L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 110 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 17 h 30.